

## Dénormer la consommation de produits du tabac et de la nicotine dans les écoles du degré secondaire II«

Informations sur le projet, 8.12.25

---

### Situation de départ et objectif

Le projet «re :norm» a pour objectif de dénormaliser la consommation de produits du tabac et de la nicotine dans le milieu scolaire et de renforcer durablement des normes favorables à la santé. Les personnes ne consommant pas ces produits doivent être mieux protégées, et celles qui souhaitent arrêter de consommer doivent bénéficier d'un soutien ciblé. En s'appuyant sur les résultats du projet précédent, des mesures concrètes sont mises en œuvre dans chaque école participante afin de réduire la consommation visible de produits du tabac et de la nicotine et de renforcer la perception de cette consommation comme étant inhabituelle. Il s'agit par exemple de l'implantation décentralisée de zones de consommation, d'une signalétique et d'informations adaptées au groupe cible, de l'orientation vers des programmes d'arrêt du tabac et d'autres offres existantes. Le processus de réaménagement se déroule de la manière la plus participative et durable possible. Les élèves intéressé·e·s, la direction de l'école, le corps enseignant et le service d'intendance sont activement impliqués.

### Groupe cible

Acteurs et actrices des écoles du degré secondaire II dans toute la Suisse

### Activités du projet

Toutes les écoles participantes sont réparties en deux groupes. Les deux groupes ont la même charge de travail et bénéficient des mêmes mesures. La seule différence réside dans la planification et la mise en œuvre décalées dans le temps des mesures. Ce décalage temporel permet d'évaluer plus précisément, sur le plan scientifique, l'efficacité des mesures.

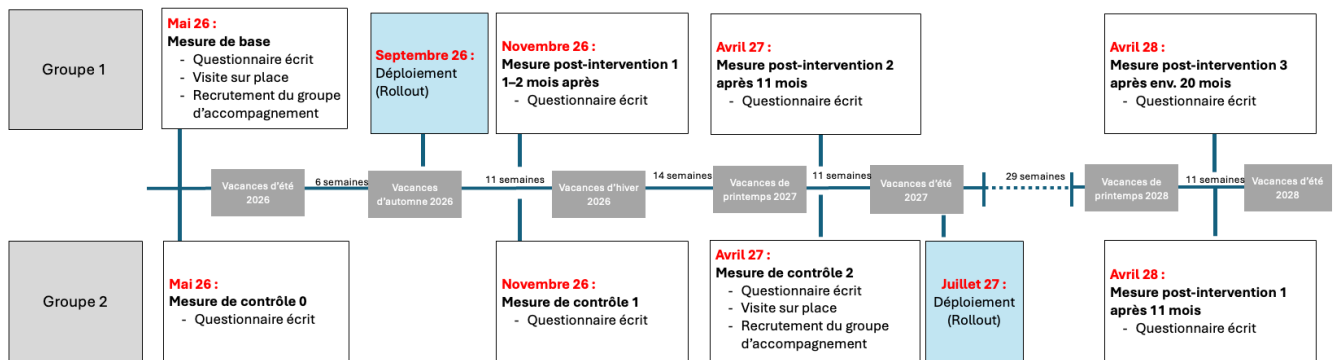
Pour la période allant de printemps 2026 à avril 2028, les étapes suivantes sont prévues :

La direction de l'école envoie un questionnaire écrit facultatif (durée env. 15 minutes) aux élèves, au corps enseignant et au service d'intendance à quatre moments différents : mai 2026, novembre 2026, avril 2027 et avril 2028. Parmi toutes les personnes participantes, 50 bons Galaxus d'une valeur de 50 CHF chacun sont tirés au sort parmi les participants.es à chaque vague de sondage.

La direction de l'école est en outre invitée à donner un retour et à formuler d'éventuelles objections concernant les mesures proposées. Le projet n'entraîne ni tâches supplémentaires ni coûts pour la direction et l'établissement.

L'équipe du projet recrute, à l'aide du premier sondage, un groupe d'accompagnement propre à chaque école et composé de volontaires (3 à 5 représentant·e·s des élèves, du corps enseignant et d'autres collaboratrices et collaborateurs). Les tâches de ce groupe d'accompagnement sont les suivantes : élaborer conjointement les mesures à mettre en œuvre dans l'école et les discuter, ainsi que transmettre à l'équipe du projet des retours sur les observations faites : Où les produits du tabac et de la nicotine sont-ils consommés avant et après la mise en œuvre des mesures ? Les mesures ont-elles été prises en considération, les règles ont-elles été respectées, y a-t-il eu des déprédations ? Les membres des groupes d'accompagnement reçoivent une indemnité forfaitaire de 100 CHF pour leur participation.

L'illustration montre le déroulement prévu sur une période de deux ans.



## Pourquoi votre école devrait-elle participer ?

- Vous contribuez à la dénormalisation et à la réduction de la consommation de tabac et de nicotine dans les écoles.
- Vous protégez les non-consommateurs et non-consommatrices du tabagisme passif et soutenez les personnes consommatrices dans leur démarche d'arrêt.
- Vous êtes soutenus dans l'ancrage de règles claires et équitables.
- Vous montrez à l'extérieur que votre école s'engage pour la santé de tous les acteurs et actrices.
- Vous bénéficiez de l'expertise de services spécialisés et recevez un accompagnement et des conseils gratuits.
- Votre charge de travail en personnel reste faible et vous bénéficiez d'un soutien financier.
- Grâce aux résultats des sondages écrits et à l'évaluation des mesures mises en œuvre, vous obtenez des connaissances que vous pouvez utiliser pour la poursuite et le développement des mesures.

## Vous êtes intéressés à participer ?

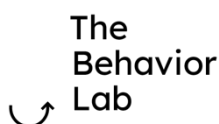
Annoncez-vous sans engagement auprès de Gilles Chatelain, gilles@behaviorlab.ch, 079 741 16 36.

## Équipe du projet

Le projet est mis en œuvre par un consortium composé de :

The Behavior Lab GmbH  
ZHAW  
Universität Bern  
Lungenliga Tessin  
Consultati SA

Gilles Chatelain  
Frank Wieber, Hubert Studer, Vreni Senn  
Bettina Höchli  
Jocelyne Gianini  
Chiara Bramani



Financé par le soutien de



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Tabakpräventionsfonds TPF

## FAQ

### 1. Quelles sont les personnes qui seront dans l'équipe de projet ?

Le projet est mis en œuvre par un consortium composé des organisations et personnes suivantes :

- The Behavior Lab GmbH : Gilles Chatelain
- ZHAW : Frank Wieber, Hubert Studer, Vreni Senn, Bastiaan Steiner
- Université de Berne : Bettina Höchli
- Ligue pulmonaire tessinoise : Jocelyne Gianini
- Consultati SA : Chiara Bramani

### 2. Comment est-il prévu d'impliquer les Cipret ? Est-il prévu que les Cipret soient intégré au groupe d'accompagnement ?

Le contact avec les écoles est établi en accord avec les Cipret. Une collaboration plus étroite est possible, y compris une participation au groupe d'accompagnement si cela est pertinent et souhaité.

### 3. Les écoles devront-elles supporter des coûts financiers ?

Non. Toutes les mesures sont financées par le projet. Les écoles n'ont aucun coût à assumer.

### 4. Qu'est ce qui est attendu des écoles ?

Ce qui est attendu des écoles est limité et clairement défini :

1. La direction transmet quatre fois un questionnaire écrit facultatif aux élèves, au personnel enseignant et à la direction.
  - Durée : environ 15 minutes
  - Dates : mai 2026, novembre 2026, avril 2027, avril 2028
  - 200 bons Galaxus d'une valeur de 50 francs chacun seront tirés au sort parmi tous les participants pendant toute la durée du projet.
2. L'école approuve les mesures que le projet souhaite mettre en œuvre sur le site.

En dehors de cela, aucune autre tâche n'est demandée aux écoles. Le groupe d'accompagnement, composé d'élèves et de collaborateurs volontaires, est plus impliqué, sans créer de charge supplémentaire pour l'école comme institution.

### 5. Quel est le rôle du groupe d'accompagnement ?

Le groupe d'accompagnement contribue à développer et ajuster les mesures et la communication.

Concrètement :

- 2 à 3 cycles d'échanges et d'amélioration, dont au moins un sur place
- un échange initial sur le site pour définir les mesures et la communication des premiers mois
- des échanges en ligne pendant le projet pour ajuster périodiquement mesures et communication
- Les participants recevront chacun une rémunération de CHF 100.

### 6. Quelles mesures seront mises en œuvre dans les écoles ?

Les mesures dépendent des conditions de chaque établissement, tout en suivant une logique commune.

Les mesures prévues comprennent notamment :

- Aménagement des espaces extérieurs : entrées sans fumée et zones périphériques pour la consommation de produits inhalés
- Signalétique claire et compréhensible
- Règles cohérentes : communication sans contradictions, application cohérente

Les zones sans consommation ne sont pas l'axe principal d'adaptation, mais elles doivent être au minimum équivalent. Par exemple, si les zones de consommation sont protégées des intempéries et disposent de places assises, des conditions comparables doivent aussi être proposées ailleurs.

Communication d'accompagnement :

- Information sur le projet, invitation à participer aux enquêtes
- Communication claire des règles
- Informations sur les offres de soutien à l'arrêt (Ciprets/différents acteurs)
- Signalétique « Génération sans fumée »
- Références à d'autres projets de prévention du tabac

#### **7. Comment la durabilité des mesures est-elle assurée ?**

La durabilité est assurée conjointement avec les groupes d'accompagnement, notamment via :

- Un échange régulier pour vérifier l'entretien des zones de consommation et le respect des règles
- Des ajustements si nécessaire, par exemple adaptation des zones ou e-mail de rappel des règles
- Une communication positive et continue, basée sur les résultats de l'enquête de départ, expliquant les objectifs et la légitimité des règles
- Des informations sur les offres de soutien à l'arrêt

Si nécessaire, la direction, les enseignants et le personnel d'intendance sont rappelés à leurs rôles afin de garantir une mise en œuvre stable et cohérente.